

CURSUS DU CMIT 2015

Introduction

Forcé de constater que l'enseignement de la musique a évolué depuis ces dernières années avec l'arrivée des nouvelles technologies et pour palier aux besoins des intervenants sur le terrain. Il est nécessaire de retravailler le contenu de la formation CMIT, notamment en apportant des matières supplémentaires, mais aussi de donner une place plus importante à la pédagogie.

La nouvelle mouture du CMIT proposera donc de valider sur 3 ans Quatre modules, se déclinant pour certains en Unités de Valeurs :

- 1. Le module de Formation initiale**
- 2. Le module Pédagogique**
- 3. Le module Théorique**
- 4. Le module Appliqué**

Les UV sont validés au cours de trois années, le reste en épreuves finales devant jury.

Les Enseignements

La Formation initiale :

Pendant les 3 années :

Pratique individuelle Instrumentale ou vocale
Pratique collective vocale et instrumentale

Le module Pédagogique :

En première année :

UV : DMTCPO (Stage, ateliers et résidences)

En deuxième année :

UV : DMTCPO (Stage, ateliers et résidences)
UV : ENCADREMENT de groupes (initiation)

En troisième année :

UV : DMTCPO (Stage, ateliers et résidences) Année de validation
UV : ENCADREMENT de groupes vocaux ou instrumentaux (préparation à l'épreuve finale)
UV : PEDAGOGIE INSTRUMENTALE (simulation et préparation épreuve finale)
UV : OBSERVATIONS de cours (Master class, concerts, observation d'intervention, pédagogie fondamentale)
UV : STAGE terrain antennes ou CPM : cours instrumentaux ou encadrement de pratiques amateurs
UV : IMS terrain sur école primaire

Le module Théorique :

UV : FM (Formation musicale)
UV : MAO (Musique Assisté par Ordinateur)
UV : HARMONIE (Analyses, créations, arrangements, commentaires d'écoute)

Le module appliqué:

UV : ART DU SON
UV : INFORMATIQUE
UV : CULTURE GENERALE
UV : SOCIO-PROFESSIONNELLE
UV : EXPRESSION

Les Evaluations

Tout au long du parcours de formation des évaluations auront lieu. Elles détermineront :

- Les passages en classes supérieures
- L'obtention des UV

1. Les épreuves de passages

A l'issue de la première année :

- une épreuve instrumentale de pratique individuelle
- une épreuve instrumentale de pratique collective Instrumentale
- une épreuve instrumentale de pratique collective vocale

A l'issue de la deuxième année :

- une épreuve instrumentale de pratique individuelle
- une épreuve instrumentale de pratique collective instrumentale
- une épreuve instrumentale de pratique collective vocale

2. Les Unités de Valeurs

La validation des UV peut intervenir tout au long du parcours de formation. Ils ne font pas obligatoirement l'objet d'une épreuve. Les professeurs peuvent les valider directement. (Voir tableau annexe)

Attention : Pour pouvoir se présenter aux épreuves finales, il faut obtenir :

- **Au moins 3 des 5 UV du module appliqué**
- **L'ensemble des UV des modules théoriques et pédagogiques**

3. Les Epreuves finales

A l'issue de la troisième année, les étudiants passent une épreuve finale.

Ils doivent faire :

- Devant le jury :

1. Une épreuve instrumentale ou vocale individuelle (10 min)
2. Une épreuve instrumentale ou vocale collective (15 min)
3. Une épreuve pédagogique :

* Un cours individuel (30 min) + entretien

* Une séance d'encadrement de groupe vocal ou instrumental (45 Min) + entretien

- En loge :

* une épreuve de FM sous forme de repiquage

- Un dossier personnel avec :

* La validation des UV par les professeurs

* Le programme présenté aux épreuves

* Un CV

* Un Projet professionnel

DOCUMENTS A VENIR

Contenu des modules par UV

Exigences du niveau de « prepa » pour l'examen d'entrée au CMIT